NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX, D'UNE RELATION D'AFFAIRES RESPONSABLE, PARFAITEMENT ÉTHIQUE, INTÈGRE, CONFORME AU DROIT ET AUX RÉGLEMENTATIONS

/ CODE DE CONDUITE DESTINÉ À NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

WOLL.GROUP

POUR UNE RELATION MUTUELLE FONDÉE SUR LE PARTENARIAT ET LE SENS DES RESPONSABILITÉS
/ AVANT-PROPOS

Le présent Code de conduite définit les principes fondamentaux et les exigences de Woll.Group à l'intention de ses partenaires commerciaux et de ses fournisseurs de marchandises et prestations de services.

Ces principes et exigences s'inspirent des normes éthiques auxquelles Woll.Group adhère et s'appuient sur les obligations qui en découlent pour un comportement responsable, moralement irréprochable, intègre, et conforme au droit ainsi qu'aux réglementations dans le cadre de toutes ses activités commerciales.

Le présent code de conduite destiné aux partenaires commerciaux repose sur le Code de conduite interne de Woll.Group. Nous attendons des partenaires commerciaux avec lesquels nous collaborons qu'ils respectent les principes qui y sont énoncés.

Woll.Group se réserve le droit de contrôler la mise en œuvre des présentes dispositions par ses partenaires commerciaux de manière systématique et en fonction des besoins, sous forme de questionnaires, d'évaluations ou d'audits.

Christina Woll
CEO

David Seiler
CEO

Atanasios Kondomitsos
CEO

Claudia Woll
Présidente du conseil d'administration de la Fondation Famille WOLL

AVANT-PROPOS

Le présent Code de conduite s'applique aux sociétés juridiquement indépendantes de Woll.Group indiquées ci-après :

Woll Maschinenbau GmbH, Krughütter Straße 93, 66128 Saarbrücken, inscrite au registre du commerce du Tribunal d'instance de Sarrebruck sous le numéro HRB 4907, représentée par ses gérants Christina Woll et David Seiler

RITZ Maschinenbau GmbH, In der Breitwiese 2-4, 76684 Östringen, inscrite au registre du commerce du Tribunal d'instance de Mannheim sous le numéro HRB 232707, représentée par son gérant David Seiler

M-O-T Mikro- und Oberflächentechnik GmbH, Krughütter Straße 93, 66128 Saarbrücken, inscrite au registre du commerce du Tribunal d'instance de Sarrebruck sous le numéro HRB 19744, représentée par son gérant Atanasios Kondomitsos

Les entreprises susmentionnées exercent leurs activités sous la marque commune **« Woll.Group ».** La dénomination **« Woll.Group »** sert exclusivement à des fins de communication uniforme de l'entreprise et de la marque. Elle ne crée ni personnalité juridique distincte, ni responsabilité solidaire, ni aucune autre obligation mutuelle d'engagement, de représentation ou de responsabilité entre les entreprises considérées.

Champ d'application

(1) Le présent Code de conduite s'applique à l'ensemble des relations commerciales existant entre les entreprises susmentionnées et leurs partenaires contractuels.

(2) Est seul partenaire contractuel la société de Woll.Group qui a conclu le contrat concerné, passé la commande ou attribué l'ordre correspondant, ou qui est expressément indiquée en cette qualité. Les droits et obligations découlant de la relation contractuelle et du présent Code de conduite existent exclusivement entre le partenaire contractuel et la société considérée.

(3) La société contractante de Woll.Group est désignée ci-après par le terme « société », sauf si le contexte en dispose autrement. Les termes « nous » et « notre/nos » réfèrent également à la société contractante de Woll.Group.

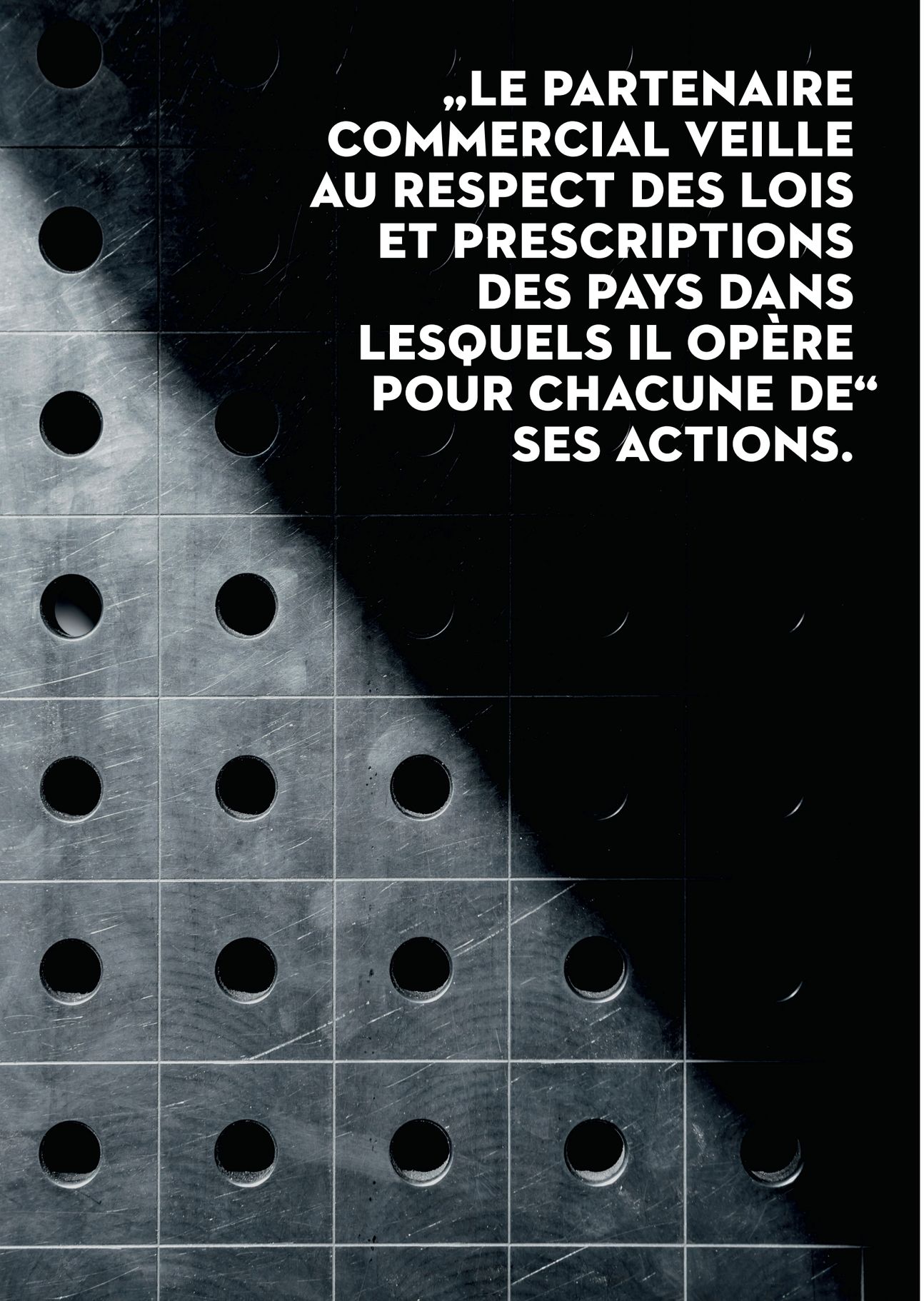

COMPORTEMENT DANS LE CADRE DE LA RELATION COMMERCIALE

01 RESPECT DES LOIS, PRESCRIPTIONS ET RÈGLES

Le partenaire commercial veille au respect des lois et prescriptions des pays dans lesquels il opère pour chacune de ses actions.

Si les exigences locales sont moins sévères que les valeurs et principes énoncés dans le présent Code de conduite, ce dernier est appliqué en sus.

En cas de contradiction manifeste entre le droit applicable et le présent Code de conduite, la loi fait foi.

02 PRÉVENTION DE LA CORRUPTION ACTIVE OU PASSIVE

Le partenaire commercial veille à ce qu'aucune forme de corruption active ou passive ne soit pratiquée. Toute apparence d'influence injustifiée sera évitée.

Cette mesure inclut l'offre et l'octroi de cadeaux et d'avantages d'une valeur élevée non conforme aux usages commerciaux dans le but d'obtenir un traitement préférentiel lors de transactions. Sont également concernés l'ensemble des conventions et accords visant l'octroi direct ou indirect d'avantages en lien avec l'attribution, l'approbation, la livraison, l'exécution ou le paiement de commandes.

03 RESPECT DES PRESCRIPTIONS LIÉES AU COMMERCE EXTÉRIEUR, AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ET DE DOUANE

Le partenaire commercial est tenu de respecter les prescriptions en vigueur liées au commerce extérieur, au contrôle des importations / exportations et des opérations douanières, ainsi qu'à toutes les dispositions et directives applicables.

Cela vaut également pour les prescriptions de paiement en vigueur dans les différents pays.

04 RESPECT DES OBLIGATIONS FISCALES

Woll.Group est conscient de sa responsabilité sociale à l'égard du respect de ses obligations en matière d'impôts et de taxes, et s'engage à observer l'ensemble des prescriptions correspondantes et à acquitter tous les impôts dont il est redevable. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent eux aussi ces obligations.

La conformité de toutes les opérations fiscales avec la législation doit être garantie, tout comme la concordance du résultat fiscal avec les réalités économiques et juridiques.

Woll.Group attend de ses partenaires commerciaux qu'ils ne favorisent et n'initient aucune action ou mesure susceptible de constituer une aide à la fraude fiscale ou à la réduction illégale d'impôts.

05 GARANTIE D'UNE CONCURRENCE LOYALE

Nous exigeons l'observation et le respect des exigences relevant du droit de la concurrence et des ententes dans toutes les activités commerciales.

Il sera renoncé à toute action visant à entraver, limiter ou fausser la concurrence libre et loyale:

COMPORTEMENT DANS LE CADRE DE LA RELATION COMMERCIALE

06
RESPECT DES DROITS HUMAINS

Woll.Group attend de ses partenaires commerciaux :

- qu'ils garantissent l'égalité des chances et l'égalité de traitement de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, indépendamment de leur sexe, origine ethnique, couleur de peau, nationalité ou origine nationale, religion, conviction, âge, état civil, handicap, état de santé, corpulence, apparence, identité sexuelle ou opinions et activités politiques légitimes.

- qu'ils respectent la dignité et les droits de la personnalité de leurs collaborateurs et collaboratrices.

- qu'ils rejettent le travail forcé, le travail des enfants ainsi que toute forme d'exploitation ou de discrimination.

- qu'ils respectent les dispositions légales relatives à des conditions de travail sûres et équitables, notamment en matière de rémunération, de temps de travail autorisé et de protection de la vie privée.

07
PROTECTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Woll.Group attend de ses partenaires commerciaux :

- qu'ils assument leur responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité des collaborateurs et collaboratrices.

- qu'ils créent et garantissent un environnement de travail sûr et sain, et qu'ils impliquent les collaborateurs et collaboratrices dans les questions liées à la sécurité et à la santé au travail.

- qu'ils respectent et appliquent les prescriptions légales et les normes internationales en matière de sécurité et de santé au travail.

La sécurité préventive des collaborateurs et collaboratrices doit être au cœur de chaque activité. Il convient donc de s'assurer que tous les membres du personnel sont dûment instruits quant à leurs activités et que les risques potentiels sont identifiés de manière préventive.

08
ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET CLIMAT

Woll.Group attend de ses partenaires commerciaux :

- qu'ils tiennent compte des lois et prescriptions relatives à la protection de l'environnement et du climat dans toutes leurs activités commerciales, et qu'ils s'appuient sur les normes internationales pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement.

- que leurs collaborateurs et collaboratrices soient sensibilisés aux mesures volontaires permettant d'améliorer la protection de l'environnement.

- qu'ils s'engagent activement en faveur d'améliorations telles que la réduction de la consommation.

- qu'ils gèrent les déchets et matières dangereuses de manière appropriée et les éliminent en bonne et due forme.

„LA SÉCURITÉ PRÉVENTIVE DES COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES DOIT ÊTRE AU CŒUR DE CHAQUE ACTIVITÉ.“

COMPORTEMENT DANS LE CADRE DE LA RELATION COMMERCIALE

09 GESTION DES RESSOURCES PROVENANT DE ZONES DE CONFLIT

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils prennent des mesures appropriées pour prévenir l'utilisation, dans leurs produits, de ressources provenant de zones de conflit et, en cela, éviter toute violation de droits humains, les cas de corruption et le soutien à des groupes armés.

10 GESTION SÉCURISÉE DES INFORMATIONS ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Woll.Group attend de ses partenaires commerciaux :

- qu'ils protègent toutes les informations commerciales, techniques et financières sensibles dans le cadre de leurs relations commerciales et de leur devoir de confidentialité, de disponibilité et d'intégrité.

- qu'ils élaborent, pour le personnel, des instructions de comportement relatives aux processus et actions critiques compromettant ou susceptibles de compromettre la sécurité des informations.

- qu'ils renoncent à transmettre à des tiers le savoir-faire et les secrets d'affaires de Woll. Group sans autorisation.

11 PROTECTION DES DONNÉES

Woll.Group attend de ses partenaires commerciaux qu'ils traitent, enregistrent et protègent les données personnelles dans le respect des dispositions légales. Ces données seront ainsi collectées de manière confidentielle et transparente, exclusivement à des fins légitimes. Elles ne seront traitées que dans la mesure où elles sont protégées contre toute perte, altération et utilisation illicite par des moyens techniques et organisationnels appropriés.

ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE

En notre qualité de partenaire commercial, nous soutenons les principes de Woll.Group en adhérant aux attentes et exigences formulées dans le présent Code de conduite, et en les intégrant dans notre activité commerciale.

Nous reconnaissons le présent Code de conduite et nous nous engageons à intégrer ses principes et exigences dans tout code de conduite interne équivalent et à les appliquer à notre chaîne d'approvisionnement.

Lieu et date

Entreprise

Nom et fonction

Cachet et signature

1.000 µm

#PROBLEMSOLVERD

WWW.WOLL-GROUP.COM

WOLL.GROUP

T +49 681 970 24 - 0 · info@woll-group.com

WOLL MASCHINENBAU GMBH · Krughütter Straße 93 · 66128 Saarbrücken
RITZ MASCHINENBAU GMBH · In der Breitwiese 2–4 · 76684 Östringen
M-O-T MIKRO- UND OBERFLÄCHENTECHNIK GMBH · Krughütter Straße 93 · 66128 Saarbrücken